



Communiqué de presse.

Une fois de plus, c'est l'UNAPM Syndicat représentatif des polices municipales, qui a engagé une procédure contre la nomination illégale du directeur de la police municipale de la ville de Mandelieu-La-Napoule.

Le Tribunal Administratif de Nice en date du 23 octobre 2009 vient de rendre une décision importante, rappelant, s'il en était besoin, l'existence de règles de recrutement et de fonctionnement.

Les polices municipales doivent être dirigées par des agents recrutés et formés au sein de nos métiers de la sécurité ; nous ne sommes pas une filière administrative ou simplement technique vers laquelle peut muter n'importe qui, n'importe comment...

Les cadres doivent être titulaires d'un diplôme ou d'une reconnaissance de niveau II (licence, bac + 3) et avoir reçu des bases de formation que nécessite la spécificité des métiers de la sécurité.

L'UNAPM attachée au concept des filières de métiers, se félicite de cette mise au point.

Fait à Toulon,
Le 06 novembre 2009.

Michel LECQUIO
Président UNAPM-CGC

Siège social, Direction Administrative et Technique
Square du Docteur Bondil - Porte d'Italie - BP 50725 - 83052 TOULON Cedex